

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES / ACCEDER A L'IMM



Voici les dates où nous sommes le plus impactés :

- Zone rouge le 3 août de 9h30 à 18h30
- Zone rouge le 4 août de 12h30 à 19h

Ces journées étant des épreuves sur routes, les périmètres seront libérés progressivement 15 minutes après le passage du dernier concurrent.

Pour venir à l'IMM pendant les créneaux horaires de fortes difficultés, IL EST INDISPENSABLE D'AVOIR VOTRE ATTESTATION SUR VOUS :

- **Pour les patientes enceintes**, l'attestation va vous être envoyée par mail si vous arrivez au terme de votre grossesse jusqu'au 10/09. Vous pouvez également la

demander au secrétariat lors de votre consultation. Vous n'avez rien reçu, vous avez des questions ? Contactez le secrétariat à l'adresse mail : inscriptionmaternité@imm.fr ou par téléphone de 9h à 17h du lundi au vendredi.

- **Pour les patientes ayant été hospitalisées pour une chirurgie**, une attestation vous sera remise à la sortie de votre hospitalisation.
- **En cas d'urgence et de difficultés de circulation**, vous pourrez nous joindre sur le numéro d'urgence accessible dans l'onglet Infos pratiques/Contact

Afin de préparer au mieux vos rendez-vous, vous trouverez ci-dessous un lien qui vous permettra de visualiser sur une carte de Paris interactive l'état des transports **jour par jour et heure par heure**, en fonction de :

- Votre lieu d'habitation
- L'adresse de l'IMM

<https://anticiperlesjeux.gouv.fr/carte-interactive-impacts-deplacements-ile-france>



Si vous habitez en zone rouge, un Pass Jeux avec un QRcode pour circuler sera obligatoire du 18 juillet (une semaine avant la cérémonie d'ouverture) au 11 août et du 28 août au 8 septembre prochain (date de fin des Jeux paralympiques). Plus d'information : <https://www.pass-jeux.gouv.fr>

N'oubliez pas d'anticiper votre arrivée en hospitalisation ou en consultation en intégrant **une marge de temps supplémentaire par rapport à une période normale.**

L'agence régionale de santé d'Ile-de-France recommande :

- D'éviter le transport avec un véhicule personnel pour se rendre à la maternité surtout sur les créneaux horaires de fortes difficultés
- De préférer l'appel d'un taxi (pas de VTC car ils ne sont pas autorisés à emprunter les voies réservées aux jeux olympiques). Nous établirons un bon de transport ultérieurement pour vous faire rembourser
- En l'absence de solution, appeler le 15 sur les créneaux horaires de fortes difficultés

Plus d'information : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr>